

STOCKER DES GRANULÉS CHEZ SOI :

Bons réflexes et **fausses inquiétudes**

Oui, les granulés de bois peuvent dégager du monoxyde de carbone (CO) pendant leur stockage. Ce phénomène existe : il est connu, documenté et encadré depuis des années.

MAIS le risque d'intoxication concerne des stockages très importants (plusieurs dizaines de tonnes). Dans ces cas-là, des procédures de sécurité strictes sont prévues. **Dans les usages domestiques courants, les configurations sont très différentes, le stockage n'est pas dangereux et le sujet relève uniquement de la prévention.**

Stockez vos granulés en toute sérénité :



Stockez au sec

Choisissez un **endroit sec** pour éviter l'humidité et conserver des granulés de qualité.



Dans un endroit ventilé

Un **espace adapté et aéré** suffit à stocker vos granulés en toute sécurité.



Suivez les consignes du fabricant

Référez-vous à la **notice du fabricant** (lieu, ventilation, distance) et aux conseils de l'installateur.

Le point, en bref :



Zéro danger pour le réservoir d'un poêle

Le volume contenu dans le réservoir d'un **poêle à granulé** ne présente absolument **aucun danger**.



Prévention & bons gestes

À la maison, il s'agit de quelques consignes simples pour un **stockage sûr** des granulés (sacs ou vrac).



Le risque existe pour de gros volumes

Pour les stockages de **plusieurs dizaines de tonnes**, des règles strictes existent pour être en sécurité.



Propellet

L'association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois.
www.propellet.fr